



Saint-Prex, le 29 septembre 2022/AG

MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-PREX

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Saint-Prex porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 28 septembre 2022, le Conseil communal de Saint-Prex a pris la décision suivante:

- De refuser le préavis relatif à la demande d'un crédit de Fr. 59'000.00 pour financer la réalisation d'un parc à chiens sur l'extrémité nord de la parcelle n° 204 du Vieux-Moulin avec aménagements paysagers et infrastructures de jeux canins;
- d'accepter l'arrêté d'imposition pour 2023 tel que présenté et d'admettre que cet arrêté n'entre en vigueur qu'après son approbation par le Conseil d'Etat.
- De nommer M^{mes} Maud Favre, Sandrine Pittolaz, Miriam Radermacher Pilloud et Adelaïde Tschanz et MM. Jérôme Courtais, Jean-Yves Aebi et Andreas Rogenmoser en qualité de membres de la commission de gestion pour l'examen des comptes 2022.

Conformément à l'article 160 de la LEDP, seule la décision relative à l'arrêté d'imposition peut faire l'objet d'une demande de référendum. Celui-ci doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés aux piliers publics (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 163 al. 3 LEDP (art. 164 al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.134 al. 2 et 3 par analogie).

Le texte complet de cette décision peut être consulté au secrétariat municipal.

Secrétariat municipal